

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 27
Pouvoirs : 6

Date convocation : 18/09/2023
Affichage : 18/09/2023

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 26 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALET, Jean-Louis SOULIER, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Patrick RENOUARD, Virginie FOURNIER.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Jean-Louis BRUN, Marie-Josée BEAUD à Marc OZIOL, Patrice CLAVEL à Jean-Marie BOSCUS, Aline RANC à Pierre MALET, Jean-Claude MAYRAND à Jean-Louis SOULIER.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Objet : PROLONGATON JUSQU'EN 2028 DU CONTRAT "BOURG-CENTRE DU HAUT ALLIER" CONCLU EN 2019 AVEC LA REGION OCCITANIE :

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région "Occitanie" a décidé, en 2017, de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des "Bourgs Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée".

Le territoire du Haut Allier s'est porté candidat et un contrat "Bourg Centre du Haut Allier" a été finalisé et approuvé par le Conseil Communautaire par délibération du 19 avril 2019.

Ce contrat, prévu sur une période de 3 ans (2019 – 2021), a permis à la Commune de Langogne et la CCHA de bénéficier de subventions de la Région Occitanie pour les projets d'investissement sur le bourg-centre (Langogne). Les financements obtenus par la CCHA-Margeride sur les différents bâtiments du nouvel Espace Gargantua étaient "fléchés" dans le contrat Bourg-Centre.

En 2022, la Région Occitanie a décidé de prolonger les contrats Bourg-Centre existants sous la forme d'un avenant dit "Contrat de 2^{ème} génération" sur une nouvelle période 2022-2028. Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Lozère, la Commune de Langogne, la Communauté de Communes du Haut Allier et l'association "Terres de vie en Lozère".

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et d'attractivité de la Commune de Langogne, bourg-centre de son bassin de vie dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiés et de qualité ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- La valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural et culturel ;

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.



Le programme opérationnel 2022-2028, proposé dans le contrat "Bourg Centre du Haut Allier", a été construit à partir des 3 axes stratégiques suivants :

- Revitaliser et reconnecter le Centre Bourg de Langogne
- Développement touristique
- Maintien et développement du rôle de polarité économique et culturelle du Centre Bourg.

Ce programme opérationnel est décliné en fiches actions récapitulées dans le tableau suivant :

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation 2022-2028	
AXE STRATEGIQUE 1 : Revitaliser et reconnecter le centre bourg de Langogne	
ACTION 1.1 Densifier les services en centre bourg au cœur du territoire du Haut Allier	<i>Projet 1.1.1 Etude de requalification de l'ancien lycée + Aménagement espace public et parking</i>
	<i>Projet 1.1.2 Construction d'une médiathèque tête de réseau</i>
	<i>Projet 1.1.3 Office de Tourisme intercommunal</i>
	<i>Projet 1.1.4 Relocalisation du Centre Médico Psychologique</i>
	<i>Projet 1.1.5 Espace Commercial</i>
	<i>Projet 1.1.6 Création de logements</i>
	<i>Projet 1.1.7 Rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux</i>
	<i>Projet 1.1.8 Rénovation énergétique des bâtiments communaux</i>
	<i>Projet 1.1.9 Création d'une chaufferie collective</i>
	<i>Projet 1.1.10 Création d'une communication culturelle</i>
ACTION 1.2 Faciliter les mobilités et valoriser les espaces publics	<i>Projet 1.2.1 Elaboration du schéma directeur des espaces publics</i>
	<i>Projet 1.2.2 Mise en œuvre du PAVE</i>
	<i>Projet 1.2.3 Mise en œuvre de l'Ad'Ap</i>
	<i>Projet 1.2.4 Création d'un pôle multimodal à la gare de Langogne</i>
	<i>Projet 1.2.5 Aire de covoiturage</i>
	<i>Projet 1.2.6 Les Cheminades</i>
	<i>Projet 1.2.7 Abords du rond-point de la Tuilerie</i>
	<i>Projet 1.2.8 Réaménagement de la place de la République</i>
	<i>Projet 1.2.9 Requalification de l'avenue Jean Moulin</i>
ACTION 1.3 Mise en valeur du patrimoine	<i>Projet 1.3.1 Opération façades et vitrines</i>
	<i>Projet 1.3.2 Mise en valeur de la Halle couverte et étude sur le déplacement du monument aux morts</i>
	<i>Projet 1.3.3 Fermeture amovible de la Halle</i>
AXE STRATEGIQUE 2 : Développement touristique	
ACTION 2.1 Création d'une identité pour le bassin de vie	<i>Projet 2.1.1 étude de communication sur l'identité du territoire</i>
	<i>Projet 2.1.2 Créations de support de communication</i>
	<i>Projet 2.1.3 Projet signalétiques</i>



Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation 2022-2028	
AXE STRATEGIQUE 2 : Développement touristique (suite)	
ACTION 2.2 Valorisation touristique et environnementale	<i>Projet 2.2.1 Projet aménagement d'un local de pêche</i>
	<i>Projet 2.2.2 Aménagements de sentier autour du lac de Naussac</i>
	<i>Projet 2.2.3 Amélioration de l'accès au lac de Naussac</i>
	<i>Projet 2.2.4 Aménagement de points de baignade</i>
	<i>Projet 2.2.5 Aménagement d'une passerelle sur la dérivation du Chapeauroux</i>
	<i>Projet 2.2.6 Aménagement d'un ponton mobile</i>
	<i>Projet 2.2.7 Aménagement zone Humide</i>
AXE STRATEGIQUE 3 : Maintien et développement du rôle de polarité économique et culturelle du Bourg centre	
ACTION 3.2 Renforcer et développer la vitalité du territoire	<i>Projet 3.2.1 Réhabilitation de l'abattoir de Langogne</i>
	<i>Projet 3.2.2 Aménagement d'un atelier de découpe et transformation de produits carnés destinés aux circuits courts</i>
ACTION 3.3 Métiers d'art et animations culturelles	<i>Projet 3.3.1 Etude de faisabilité et création d'un pôle des métiers d'art à la filature des Calquières</i>
	<i>Projet 3.3.2 Actions en vue de pérenniser l'animation culturelle des acteurs locaux</i>
	<i>Projet 3.3.3 Création d'un lieu de résidence artistique</i>

Ces projets feront l'objet de demandes de subventions au fur et à mesure de leur avancement. La validation sera également fonction de la capacité des Maîtres d'Ouvrage à mobiliser l'autofinancement et/ou de leur capacité à emprunter.

En fonction de ces éléments, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider la prolongation, par avenant, du Contrat "Bourg-Centre du Haut Allier" jusqu'au 31 décembre 2028.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VALIDE la prolongation jusqu'au 31 décembre 2028 du contrat "Bourg-centre du Haut Allier" conclu avec la Région Occitanie en 2019.

DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Au registre, sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 Au siège de la Communauté de
 Communes du Haut Allier
 Le Président


 Francis CHABALIER